



Ville de LORIENT
AN ORIENT

Direction de l'Education, l'Enfance, la Jeunesse et les Sports

Contact : Monsieur GRALL Yvon

Tel : 02 97 02 21 63

Fax : 02 97 02 23 64

Mail : ygrall@mairie-orient.fr

Madame La présidente,
Monsieur Le Président,

Lorient, le **06 JUIN 2019**

Réf. : DEEJS/Sport-2019-93

Objet : Subvention de fonctionnement et subvention municipale pour événements et Actions spécifiques aux associations sportives scolaires 2020 (saison sportive 2018/2019)

Madame La Présidente, Monsieur Le Président,

L'année scolaire 2018/2019 s'achève et l'activité de votre association sportive aussi, ouvrant la porte à de grandes vacances estivales.

Comme chaque année, la Ville de Lorient et l'Office de l'Education Physique et des sports organiseront la Fête du sport dans le cadre de la Rentrée des Associations, une semaine après rentrée scolaire, soit le 07 septembre pour la rentrée 2019/2020.

Cet événement festif dans l'enceinte du complexe sportif du Moustoir est chaque fois l'occasion pour de nombreuses familles de venir découvrir des activités sportives et les associations lorientaises qui les proposent.

Dans l'objectif de faciliter l'accès aux services municipaux, la Ville de Lorient met à votre disposition depuis 2016 un espace dédié sur le portail Dem@t. Comme les nombreuses associations déjà connectées, avec votre compte utilisateur, vous pouvez saisir en ligne vos démarches, suivre les différentes étapes de traitement, consulter l'historique de vos démarches, échanger avec les services par une messagerie, capitaliser vos pièces justificatives dans votre compte en ne les déposant qu'une seule fois pour l'ensemble de vos démarches.

Profitez-en pour vérifier et mettre à jour vos coordonnées et les membres de votre Bureau afin de faciliter les échanges avec les différents services municipaux.

Cette année, compte tenu des élections municipales en mars 2020, le formulaire de demande de subvention de fonctionnement et le formulaire de demande de subvention pour Evènements et Actions spécifiques seront en ligne de la deuxième quinzaine de juin 2019 au 20 septembre 2019 sur le portail Dem@t.

Compte-tenu des délais impartis, aucune demande incomplète ou réceptionnée après le 20 septembre 2019 ne sera admissible à l'instruction.

Pour mémoire, je vous rappelle que la répartition de l'enveloppe dédiée aux subventions de fonctionnement résulte de la prise en compte de critères reflétant la vie de l'association. Le projet de répartition sera instruit conjointement par la Ville et l'Office de l'Education Physique et des Sports avant d'être transmis pour avis à la Commission municipale des sports.

Le montant de l'enveloppe des subventions de fonctionnement est décidé par le Conseil Municipal, dans le cadre du vote annuel du budget primitif.

Je précise que le budget 2020 sera adopté par le Conseil Municipal le 12 décembre 2019.

Veillez agréer, Madame La Présidente, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président OEPS
Patrick NEAU



Le Président Délégué OEPS
François LE GOURRIEREC

Pour le Maire,



La Première Adjointe Déléguée
à la Politique Sportive
Marie-Christine BARO